

1. Page 1, ligne 17.—A la suite de l'article 1, insérer ce qui suit comme article 2:—  
“2. La présente loi entrera en vigueur le jour que déterminera par proclamation le Gouverneur en conseil”.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 25), Loi concernant les brevets d'invention avec des amendements, comme suit:—

1. Page 2, ligne 2.—Aux mots “de l'article précédent” substituer “des articles précédents”.

2. Page 2, ligne 21.—Biffer les mots “son ordonnance”.

3. Page 2, ligne 21.—A la suite du mot “subordonnée” insérer “toute ordonnance ci-devant ou ci-après rendue”.

La Chambre s'ajourne alors à 1.15 a.m.

**EDGAR N. RHODES,**  
*Orateur.*